

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

### SEANCE ORDINAIRE – 20 H 00.

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire par courrier dématérialisé du 12 janvier,

**Étaient présents :** Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Alban BERTHELOT, M. Jean-Luc EON, M. Jérôme ESNAULT, M. Benoît RIOCHE, Mme Valérie BUSSY, Mme Aurélie LAJOYE

**Était absent excusé :** M. Stéphane BESNARD,

La séance est ouverte à 20h00.

M. Jérôme ESNAULT est nommé secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 10  
En exercice : 10  
Présents : 09

Procurations : 0  
Votants : 9 ou 8  
Quorum : 6

Le procès-verbal du conseil du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

- **ACTION SOCIALE**
  - Groupe jeunes : plantations
  - Colis anciens de la Commune
  
- **ACTION SOCIO-CULTURELLE ET ASSOCIATIONS**
  - Demandes de subventions
  
- **ADMINISTRATION GENERALE**
  - Convention Bédée service technique
  
- **AFFAIRES SCOLAIRES**
  - Informations
  
- **FINANCES**
  - Comptes administratifs
  - Comptes de gestion du receveur
  - Devis ménage des locaux
  
- **INTERCOMMUNALITE**
  - Commission environnement agriculture
  
- **PATRIMOINE**
  - Déplacement abri bus et éclairage
  
- **URBANISME**
  - Hangar agricole « Le Petit Pellan »
  - Point lotissement Les Ruettes
  
- **VIE MUNICIPALE**
  - Autorisation de signature Jérôme TOSTIVINT
  
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - Demande d'avis unité de méthanisation Iffendic SAS METHADIFF
  - ...

Madame Le Maire demande au conseil que soit rajouté à l'ordre du jour en intercommunalité, l'avis sur le PLUI-H après enquête publique et en divers informations, le programme Breizh bocage, l'hygiénisation des boues et la défense incendie. Modifications acceptées à l'unanimité.

## **ACTION SOCIALE**

### **1. GROUPE JEUNES**

Le Conseil Municipal proposera lors de la prochaine réunion du Groupe Jeunes que le jardin collectif prenne place aux abords de l'atelier technique.

Il a également été souhaité que des buts de football soient installés sur la plaine d'aventure située à proximité du lotissement de la Haie Saudrine. M. Jouan propose d'étudier la possibilité avec les services techniques de Bédée afin de connaître les contraintes techniques et les règles à respecter en matière de sécurité.

Une réunion sera organisée avec les responsables de l'association de la St Jean pour, éventuellement, avoir des projets communs ou complémentaires.

La prochaine réunion aura lieu le 30 janvier 2021 de 16h00 à 18h00.

### **2. COLIS AUX ANCIENS DE LA COMMUNE**

#### **Exposé :**

Madame le Maire fait un résumé au conseil sur leurs différents échanges concernant les festivités annuelles de la Commune qui n'ont pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires et notamment le repas des seniors. Il avait été évoqué la possibilité de faire un geste de convivialité auprès des anciens de la Commune. Madame Le Maire présente un tableau récapitulatif des habitants par tranche d'âge et par couple à partir de 60 ans ainsi qu'un présent qui pourrait être envisagé.

Après discussion, le conseil municipal souhaite que les habitants à partir de 60 ans reçoivent un petit colis, 60 ans étant l'âge à partir duquel ils sont conviés habituellement au repas des seniors.

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition pour une valeur d'environ 12 € par personne, et 20 € par couple ;
- Autorise Madame Le Maire à faire la dépense.

## **ACTION SOCIO-CULTURELLE ET ASSOCIATIONS**

### **1. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Les associations de la Commune ont reçu un courrier en fin d'année dernière accompagné du cerfa 12156-05 afin que nous puissions étudier leur demande en début d'année et avant le vote du budget 2021. Alban BERTHELOT va réunir une commission qui étudiera les demandes et proposera la validation lors du conseil de mars.

## **ADMINISTRATION**

### **1. CONVENTION BEDEE SERVICE TECHNIQUE**

### **Exposé :**

Dans sa délibération 2016-50 du 14 novembre 2016, le Conseil Municipal avait accepté le principe de la mise en place d'une entente entre les communes de Bédée et La Nouaye. Une convention avait été signée le 23 décembre 2016 entre les deux Communes pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit un maximum de 4 ans.

Madame le Maire fait une présentation détaillée des prestations réalisées dans le cadre de cet accord. Les prestations hors convention, telles que le balayage des voies l'entretien des espaces verts sont effectuées par l'entreprise intervenant sur la commune de Bédée – La Nouaye étant intégrée dans le marché d'appel d'offre dans la mesure du possible. Les prestations pour les travaux d'espaces verts, le balayage de la voirie et l'entretien des routes font l'objet d'une facturation directe des entreprises à la Commune de la Nouaye pour les travaux qui la concerne.

Une réunion de bilan de fin de contrat a été organisée le 24 novembre dernier par Madame le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ainsi que les représentants de la Commune de Bédée.

Après avoir évoqué le nouveau lotissement « Les Ruettes », d'un commun accord, il a été décidé de conventionner pour une période de 1 an renouvelable une fois, soit 2021 et 2022 sur le même principe que la précédente convention. Une nouvelle convention sera étudiée lors de l'intégration du lotissement dans les prestations.

### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent :
  - o la convention de mise à disposition des prestations et compétences du service technique de la commune de Bédée au profit de la Commune de La Nouaye telle que présentée par Madame le Maire,
  - o l'intégration de La Nouaye dans les marchés de balayage et d'entretien des espaces verts de la Commune de Bédée quand cela est possible, La Commune de Bédée agissant alors comme Maitre d'œuvre.
- chargent Madame le Maire de :
  - o signer la convention telle que présentée en séance avec la commune de Bédée,
  - o signer les actes d'engagement et documents relatifs aux appels d'offres,
  - o mettre en paiement les titres émis par la Commune de Bédée pour les prestations inscrites dans la convention et payer les factures directement aux entreprises retenues pour les prestations de balayage et d'entretien des espaces verts.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **1. INFORMATIONS**

Fabienne BONDON rapporte les éléments discutés lors de la réunion intercommunale.

Pour les écoles de Montfort, Les enfants à partir de 6 ans ont une dérogation pour monter dans le car scolaire. Les familles dont les enfants ne sont pas en âge de circuler seuls sont accompagnés de l'arrêt de car à l'école par le personnel de la commune de Montfort sur Meu. La prestation est facturée directement aux familles.

Un coût de revient annuel par élève scolarisé est établi par la Préfecture. Il diffère selon que l'élève est en maternelle ou en primaire. En cas de désaccord entre les communes pour la prise en charge des élèves scolarisés hors de la Commune de résidence, c'est le tarif de la Préfecture qui est appliqué.

Concernant la Commune de La Nouaye, historiquement, après la fermeture de l'école, il n'avait pas été imposé de carte scolaire, les élèves de la Nouaye se répartissent naturellement entre Bédée et Montfort sur Meu. Pour le collège et le lycée, les élèves sont scolarisés à Montfort sur Meu.

Lors de la prochaine réunion intercommunale, Fabienne BONDON demandera à conserver les 20 % de remise de solidarité accordés à La Nouaye ces dernières années.

En dehors de ces deux Communes, La Nouaye a un enfant de scolarisé à Landujan.

## FINANCES

### 1. COMPTES ADMINISTRATIFS

**Exposé :** Etant entendu que Madame Le Maire ne prend part ni à l'examen ni au vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc JOUAN, premier adjoint, se fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2020. La présentation faite des comptes administratifs peut se résumer ainsi :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses (nettes) -----	167 124.82 €
Recettes (nettes)-----	<u>221 812.90 €</u>
Résultat de L'exercice (excédent)-----	54 688.08 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent (excédent) -----	149 226.09 €
Part affecté à l'investissement sur l'exercice 2020-----	49 226.09 €
<b>Résultat de clôture (excédent)-----</b>	<b>154 688.08 €</b>

##### **Section d'investissement**

Dépenses (nettes) -----	59 372.37 €
Recettes (nettes)-----	<u>61 733.18 €</u>
Résultat de L'exercice (déficit)-----	2 360.81 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent (excédent) -----	46 338.44 €
<b>Résultat de clôture (Excédent) -----</b>	<b>48 699.25 €</b>

**Résultat Global (Excédent)----- 203 387.33 €**

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### Section de Fonctionnement :

Dépenses -----	22 681.86 €
Recettes-----	<u>28 056.89 €</u>
Résultat de L'exercice (excédent)-----	5 375.03 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent (excédent) -----	17 001.96 €
Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2019 -----	17 001.96 €
<b>Résultat de clôture (excédent)-----</b>	<b>5 375.03 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses -----	21 926.55 €
Recettes-----	<u>27 848.35 €</u>
Résultat de l'exercice (excédent)-----	5 921.80 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent (déficit)-----	- 20 731.11 €
<b>Résultat de clôture (déficit)-----</b>	<b>- 14 809.31 €</b>

<b>Résultat Global (Déficit)-----</b>	<b>- 9 434.28 €</b>
---------------------------------------	---------------------

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RUETTES

### Section de Fonctionnement :

Dépenses -----	333 072.80 €
Recettes-----	<u>378 338.20 €</u>
Résultat de L'exercice (déficit)-----	45 265.40 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent -----	- 0.73 €
Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2019 -----	0.00 €
<b>Résultat de clôture (Excédent) -----</b>	<b>45 264.67 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses -----	310 538.01 €
Recettes-----	<u>444 270.24 €</u>
Résultat de l'exercice (déficit)-----	133 732.23 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent -----	- 94 270.24 €
<b>Résultat de clôture (Excédent) -----</b>	<b>39 461.99 €</b>

<b>Résultat Global (Excédent) -----</b>	<b>84 726.66 €</b>
---	--------------------

**Délibération** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour Chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report

à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
– reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
– arrête les résultats tels que résumé ci-dessus.

## 2. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

### **Exposé :**

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,** approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 3. DEVIS MENAGE DES LOCAUX

### **Exposé :**

Mme BONDON rappelle que le ménage est actuellement réalisé sur 2 heures par semaine et concerne l'accueil de la mairie, la médiathèque et la salle du conseil.

Il est proposé de confier à l'entreprise Ramonage services cet entretien pour un cout à la prestation, soit :

- Prestation de 2 heures de ménage par semaine 50 € HT soit un maximum de 2 600.00 € par an, soit 52 prestations ;
- Prestation de nettoyage des vitres à 200 € HT soit un maximum de 800 € par ans, soit 4 prestations.

## **INTERCOMMUNALITE**

### 1. COMMISSION ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Fabienne BONDON fait un compte rendu de la commission dont elle est responsable à Montfort Communauté. Il a été décidé d'associer les conseillers municipaux qui sont invités à

s'inscrire dans cette commission afin de choisir les différentes actions à réaliser et les prioriser pour les intégrer au PCAET en cours d'élaboration.

## 2. AVIS SUR LE PLUI-H APRES ENQUETE PUBLIQUE

### Exposé :

Madame Le Maire présente la synthèse de la procédure depuis l'arrêt du projet par le Conseil communautaire du 23 janvier 2020

### a) Avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, de la MRAE, du CRHH et de la CDPENAF

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLUI-h arrêté a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux Personnes Consultées ainsi qu'à la Mission régionale d'autorité environnementale (pour l'évaluation environnementale), au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (pour le volet Habitat) et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Celles-ci disposaient d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis. A l'échéance de ce délai, leur avis est réputé favorable. En raison de l'état d'urgence sanitaire, le délai de consultation de 3 mois a été prorogé jusqu'au 24 août 2020.

Les avis reçus étaient joints au dossier d'enquête publique.

Les avis reçus sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Avis favorable	Avis favorable avec observations/ recommandations	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	Absence d'avis = avis favorable
INAO					X
CMA					X
CCI					X
SAGE Vilaine et Rance					X
Syndicats bassins versants					X
EPCI limitrophes					X
Communes limitrophes	X (St-Gilles, St-Uniac, Bréal)				X (Autres communes)
CR Bretagne		X			
CD Ille et Vilaine		X			
CDPENAF	X (pour autres STECAL)		X (pour 2 STECAL et règles d'extension et annexes)	X (pour 5 STECAL)	
CRPF			X		

SNCF		X			
Pays de Brocéliande			X		
CRHH		X			
Préfecture 35			X		
Chambre d'Agriculture			X		

La MRAE a rendu un avis destiné à permettre l'amélioration de l'évaluation environnementale.

b) Avis des communes membres de Montfort Communauté

Conformément à l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, l'avis des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI a été demandé.

Comme pour les Personnes Publiques Associées, les communes disposaient d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis sur le projet de PLUi-h. Les délibérations des conseils municipaux étaient jointes au dossier d'enquête publique.

Le conseil municipal de LA NOUAYE a rendu un avis favorable sur le projet de PLUi-h par délibération n° 2020/26 en date du 24 février 2020.

c) Enquête publique

Conformément à l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi-h a été soumis à enquête publique. Cette enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre 2020. Une commission d'enquête composée de 3 commissaires-enquêteurs a été désignée par le Tribunal Administratif pour mener cette enquête publique.

Cette enquête publique a donné lieu à 13 permanences, au siège de Montfort Communauté et dans les mairies. Un registre numérique en ligne a également été mis en place.

L'enquête publique a donné lieu à plus de 130 contributions par courrier, à l'oral ou dans les registres mis à disposition. La commune de LA NOUAYE a fait part d'observations lors de cette enquête dans les registres mis à disposition.

La commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions au président de Montfort Communauté en rendant un avis favorable accompagné d'une réserve et de 6 recommandations au PLUi-h. Celles-ci sont exposées dans la présentation faite en conseil municipal.

Ce rapport et ses conclusions sont mis à la disposition du public à Montfort Communauté et dans chaque mairie ainsi que sur le site internet de Montfort Communauté et celui du registre numérique d'enquête publique pendant une durée d'un an.

d) Conférence intercommunale des Maires

Les conclusions de la commission d'enquête, les observations du public et les avis joints au dossier d'enquête publique et les propositions de modification en découlant ont été examinés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les Maires des communes membres de Montfort Communauté, qui s'est tenue le 16 décembre 2020.

e) Avis des communes

Dans le cadre de la charte de gouvernance adoptée par le conseil communautaire au démarrage des études relatives au PLUi-h, il est prévu que « les conseils municipaux délibèrent sur l'approbation du PLUi ».

En conséquence, chaque conseil municipal sera invité à se prononcer sur les adaptations apportées au projet de PLUi-h arrêté et proposées par Montfort Communauté avant son approbation par le conseil communautaire prévue durant le mois de mars 2021.

Pour permettre au conseil municipal de délibérer, une présentation des adaptations (générales et plus spécifiques à la commune) sera réalisée.

## **PATRIMOINE**

### **1. DEPLACEMENT ABRI BUS ET ECLAIRAGE**

L'abribus du Grand Pellan sera déplacé pour la rentrée de septembre. Concernant l'éclairage demandé par le Groupe Jeunes, un devis va être demandé et soumis à l'approbation du Conseil. Avant toute installation, une base béton devra être réalisée.

## **URBANISME**

### **1. HANGAR AGRICOLE « LE PETIT PELLAN »**

Une information est faite auprès des membres du Conseil concernant l'activité liée au hangar agricole du Petit Pellan.

### **3. POINT LOTISSEMENT LES RUETTES**

Une réunion est prévue avec le SDE 35 pour une présentation des différents modèles d'éclairage. Il n'y a pas d'éclairage et de trottoir prévus à l'entrée Nord du lotissement.

Un bâchage du talus Est est prévu dans le marché de travaux. Les plantations devraient être faites au cours du mois de février.

## **VIE MUNICIPALE**

### **1. AUTORISATION DE SIGNATURE JEROME TOSTIVINT**

#### **Exposé :**

Suite à la viabilisation du lotissement Les Ruettes, les 18 lots sont en cours de vente. Madame Le Maire rappelle les délibérations n° 2019/57 « Lotissement Les Ruettes – prix de vente » en date du 16/12/2019 et n° 2020/12 « Lotissement Les Ruettes – prix de vente - complément » en date du 27/01/2020 autorisant Le Maire à procéder à la vente des lots et à signer les documents nécessaires auprès de l'étude de Maître Moins à Montfort.

Elle souhaite qu'en cas d'empêchement, la Commune soit représentée par son adjoint à l'urbanisme, M. Jérôme TOSTIVINT afin de rencontrer les acquéreurs et de signer avec eux les documents nécessaires à la conclusion de la vente.

D'autre part, après l'acquisition définitive du terrain, un état des lieux est réalisé avec les acquéreurs. Madame Le Maire demande à ce que ses trois adjoints soient autorisés à signer les documents de réception des terrains.

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour que M. Jérôme TOSTIVINT, 2<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'urbanisme pour signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les compromis de vente et actes s'y rattachant par devant Maître Moins, notaire à Montfort ;

- donne son accord pour que les adjoints M. Loïc JOUAN, M. Jérôme TOSTIVINT et M. Alban BERTHELOT puissent procéder à la réception des terrains vendus et signer les documents avec les acquéreurs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. DEMANDE D'AVIS UNITE DE METHANISATION IFFENDIC SAS METHADIFF**

Une enquête publique est en cours concernant la construction d'une unité de méthanisation sur Iffendic. Loïc Jouan explique aux membres du Conseil la teneur du dossier. L'avis de la Commune est demandé parce qu'un agriculteur fait de l'épandage sur des terres situées sur la Commune. Après discussion, l'ensemble du Conseil décide de ne pas donner d'avis sur le sujet.

### **2. BREIZH BOCAGE**

Loïc Jouan informe le conseil de l'organisation d'une réunion à destination des agriculteurs de la Commune le 09 février 2021 à 14h00 dans la salle communale. Cette réunion aura pour objet de les informer sur le programme breizh bocage et de les engager dans la démarche dans le but de pallier aux ruissellements de l'eau et l'érosion des terres agricoles.

### **3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les conditions sanitaires actuelles liées à la pandémie de covid 19 posent la question de l'hygiénisation des boues. Les lagunes et les stations d'épurations sont concernées. Le coût de traitement proposé est très élevé et, bien que Montfort Communauté n'ait pas la compétence des eaux usées, il faut trouver des solutions communes.

Montfort Communauté a rencontré une entreprise qui connaît parfaitement les stations d'épuration et qui va réaliser une étude pour un coût de 20 000 €. L'agence de l'eau participera par un subventionnement à hauteur de 10 000 €. Après visite des lieux, l'étude devrait aboutir sur une présentation des solutions par site et l'élaboration d'un plan d'actions.

### **4. DEFENSE INCENDIE**

Une demande a été faite auprès de la mairie pour étudier la possibilité d'installer d'autres bouches incendie en campagne. La demande d'étude sera faite auprès des services de la SAUR.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL**      Le 15 février 2021

Fin de séance 23h30